

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le SAMEDI 15 DÉCEMBRE, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en sixième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 39).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François (arrivé à 11 h 25 au Rapport n° 18/6-033) / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / VARONDIN Frédéric / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 09 h 29 au Rapport n° 18/6/003) / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel (arrivé à 09 h 20 avant examen des dossiers à l'ordre du jour) / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

À compter de son départ à 10 h 20 au Rapport n° 18/6-009

FONTAINE Gabrielle

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

PESTEL René Louis

par LOWINSKY Jacques

À compter de son départ à 10 h 29 au Rapport n° 18/6-011

ISIDORE Marylise

par DELORME Éric

Pour toute la durée de la séance

SUDNIKOWICZ Christiane

par MARCHAU Jean-Pierre

JAVEL François

par ASSABY Maximilien

DUCHEMANN Yvette

par ARLANDON Corine

À compter de son départ à 10 h 54 au Rapport n° 18/6-018

NAILLET Philippe

par LESCAT Michel

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BÉLIM Audrey

SILOTIA William

par CHOPINET Gérard

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

À compter de l'arrivée de son mandataire à 09 h 20

MOREL Jean-Jacques

par LAGOURGUE Michel

Jusqu'au départ de son mandataire à 10 h 31 au Rapport n° 18/6-035

VITRY Faouzia

par JEAN-PIERRE Philippe

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

<i>Thématique / CCAS</i>			
	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis
	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)	Rapport n° 18/6-011
	BOMMALAIS Geneviève		
(1)	FONTAINE Gabrielle		
(2)	HOAREAU Jean-François		
	LESCAT Michel		
	MAMODE Nourjhan		
(3)	VITRY Faouzia		
	HUBERT Richenel		
<i>Thématiques / Culture - Education populaire - Handicap / Intégration</i>			
(3)	PESTEL René Louis	(délégué / CINOR)	au titre de l'OTI Nord
(3)	JAVEL François	(délégué / Ville)	Rapport n° 18/6-011
(3)	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre de l'association Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles
	ADAME Brigitte	(déléguées / Ville)	au titre du CRIJ
	VOLIA-GARNIER Laetitia		
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre du Lokal de la Source
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR
<i>Thématiques / Insertion - Logement social - Petite enfance - Politique de la Ville</i>			
	ADAME Brigitte	(déléguées / Ville)	au titre du CRIJ
	VOLIA-GARNIER Laetitia		Rapport n° 18/6-011
	ANNETTE Gilbert	(Président=)	au titre de la MLN
	KICHENIN Virgile	(délégués / Ville)	
	BÉLIM Audrey		
	VOLIA-GARNIER Laetitia		
(2)	HOAREAU Jean-François		
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action
<i>Thématiques / Prévention - Projet éducatif global - Scolaire</i>			
(3)	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF
	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
	CADJEE Ibrahim	(délégués / Ville)	
	CHOPINET Gérard		
(3)	CLAIN Claudette		
	ADAME Brigitte		
	HO-SHING Cynthia		
<i>Thématiques / Séniors - Sports</i>			
	BOMMALAIS Geneviève	(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC
	ANDAMAYE Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD
	CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis

CCAS Centre communal d'Action sociale
 OTI Office de Tourisme intercommunal
 ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison / Réunion
 CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales
 BCD Basket Club dionysien
 OMS Office municipal des Sports
 ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
 CRIJ Centre régional d'Information Jeunesse
 MLN Mission locale Nord
 ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine
 CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
 CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) partie au Rapport n° 18/6-009
 (2) arrivé au Rapport n° 18/6-033
 (3) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20181215-186000-DE
 Date de télétransmission : 24/12/2018
 Date de réception préfecture : 24/12/2018

	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 18/6-017
	ORPHÉ Monique	(déléguée / Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 18/6-019
	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/6-027
(3)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/6-030
(4)	NAILLET Philippe	(délégués / Ville)		
(3)	LOYHER Jeanne			
	FRANÇOISE Gérard			
(3)	HOARAU Serge			

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion

(3) absent(e) à la séance
(4) parti au Rapport n° 18/6-018

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

LAGOURGUE Michel	arrivé à 09 h 20	avant examen des dossiers à l'ordre du jour
FOURNEL Dominique	arrivé à 09 h 29	au Rapport n° 18/6-003
FONTAINE Gabrielle	partie à 10 h 20	au Rapport n° 18/6-009 (procuration à ADAME Brigitte)
ISIDORE Marylise	partie à 10 h 29	au Rapport n° 18/6-011 (procuration à DELORME Éric)
NAILLET Philippe	parti à 10 h 54	au Rapport n° 18/6-018 (procuration à LESCAT Michel)
ANNETTE Gilbert	sorti de 11 h 05 à 11 h 14	du Rapport n° 18/6-021 au Rapport n° 18/6-023
HOAREAU Jean-François	arrivé à 11 h 25	au Rapport n° 18/6-033
JEAN-PIERRE Philippe	parti à 11 h 31	au Rapport n° 18/6-035
HO-SHING Cynthia	partie à 11 h 34	au Rapport n° 18/6-035

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 24 DÉCEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 40 sur 55.

OBJET **Entretien des espaces publics des quartiers de la Ville de Saint-Denis et des cimetières urbains**
Approbation de la procédure
Autorisation de lancer et de signer les marchés

La Ville de Saint-Denis, dans le cadre de son projet municipal, a fixé la propreté comme un axe prioritaire de son action. Elle travaille actuellement sur la définition d'un nouveau plan de propreté qui devra prendre en compte aussi bien les actions de sensibilisation, que de nettoyage et d'embellissement.

La Ville assure par le biais de l'entretien des espaces publics des quartiers :

1. la propreté des espaces végétalisés et minéralisés ;
 - a. balayage piétonnier ;
 - b. ramassage des déchets au sol ;
 - c. l'enlèvement des encombrants ;

2. la taille des espaces végétalisés et minéralisés partant d'une zone engazonnée au petit élagage ;
 - a. tonte ou débroussaillage ;
 - b. coupe de massifs ou de branchages ;

Ces prestations sont réparties sur l'ensemble des sites, des surfaces, des voiries, des friches, des terrains publics (sportifs / culturels / associatifs / cimetières / vocation économique / ...) communaux.

Le marché actuel doit prendre fin au 30 juin 2019. Il importe donc d'assurer la continuité des actions jusqu'alors conduites.

Dans la perspective de la nouvelle consultation à engager, il est proposé que les prestations soient décomposées de la manière suivante :

Une première consultation concernant uniquement les cimetières de l'Est, de Ste Clotilde et de Primat, dont voici les caractéristiques :

- procédure : appel d'offres ouvert,
- allotissement : 3 lots,
- type de marché : marché de services forfaitaire pour le nettoyage et l'entretien de ces espaces,
- durée du marché : 12 mois à compter de la notification, renouvelable 2 fois pour une durée de 12 mois,
- estimation prévisionnelle : 180 000,00 € par an, soit 540 000,00 € sur 3 ans.

Une deuxième consultation consistant en la réalisation des prestations courantes d'entretien sur l'ensemble du territoire : voiries, friches, terrains publics (sportifs / culturels / associatifs / vocation économique / ...), avec les caractéristiques suivantes :

- procédure : appel d'offres ouvert,
- allotissement : lots territorialisés,

- type de marché : accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum ni maximum,
- durée du marché : 12 mois à compter de la notification, renouvelable 2 fois pour une durée de 12 mois,
- estimation prévisionnelle : 1 820 000,00 € par an, soit 5 460 000,00 € sur 3 ans.

Ces marchés ont vocation à être utilisés par plusieurs directions de la collectivité, en fonction de leur périmètre d'action, des urgences sanitaires et de santé publique, mais également de la problématique des ressources. Pour garder une grande réactivité et une autonomie des services, les accords-cadres seront multi-attributaires.

En conséquence, je vous demande :

1° d'approuver le projet et d'autoriser le lancement des procédures suivantes :

- entretien des cimetières urbains,
- accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces publics :

2° de valider les procédures de passation, le mode dévolution comme suit :

Entretien des cimetières urbains

- procédure : appel d'offres ouvert,
- allotissement : 3 lots,
- type de marché : marché de services forfaitaire pour le nettoyage et l'entretien de ces espaces,
- durée du marché : 12 mois à compter de la notification, renouvelable 2 fois pour une durée de 12 mois,
- estimation prévisionnelle : 180 000,00 € par an, soit 540 000,00 € sur 3 ans ;

Entretien des espaces publics

- procédure : appel d'offres ouvert,
- allotissement : lots territorialisés
- type de marché : accord-cadre à bons de commande multi-attributaires, sans montant minimum ni maximum
- durée du marché : 12 mois à compter de la notification, renouvelable 2 fois pour une durée de 12 mois ;
- estimation prévisionnelle : 1 820 000,00 € par an, soit 5 460 000,00 € sur 3 ans

3° de m'autoriser ou mon représentant à lancer les consultations, à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

OBJET **Entretien des espaces publics des quartiers de la Ville de Saint-Denis et des cimetières urbains**
Approbation de la procédure
Autorisation de lancer et de signer les marchés

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/6-013 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Solidarités » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet et autorise le lancement des procédures suivantes :

- marché de services forfaitaire pour l'entretien des cimetières urbains,
- accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces publics.

ARTICLE 2

Valide les procédures de passation, le mode de dévolution comme suit :

Entretien des cimetières urbains

- procédure : appel d'offres ouvert,
- allotissement : 3 lots,
- type de marché : marché de services forfaitaire pour le nettoyage et l'entretien de ces espaces,
- durée du marché : 12 mois à compter de la notification, renouvelable 2 fois pour une durée de 12 mois,
- estimation prévisionnelle : 180 000,00 € par an, soit 540 000,00 € sur 3 ans ;

Entretien des espaces publics

- procédure : appel d'offres ouvert,
- allotissement : lots territorialisés
- type de marché : accord-cadre à bons de commande multi-attributaires, sans montant minimum ni maximum
- durée du marché : 12 mois à compter de la notification, renouvelable 2 fois pour une durée de 12 mois ;
- estimation prévisionnelle : 1 820 000,00 € par an, soit 5 460 000,00 € sur 3 ans.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à lancer la consultation, à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.